

REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL
SEANCE DU 21 OCTOBRE 2010

COMPTE RENDU

Le jeudi 21 octobre 2010, à 20h30, les membres du conseil municipal se sont réunis en session ordinaire à la mairie sur la convocation qui leur a été adressée le 14/10/2010 par Monsieur le Maire et qui a été affichée le même jour.

PRESENTS : Raymond CACAN, Maire, Pierre JAUBERTIE, Brigitte BAZINGETTE, Véronique DUFRAIX, Jean-Patrick CHARPENTIER, Bernard DELPRAT, adjoints, Thierry BOURLAND, Pierre HENNINOT, René DUPUY, Marc VICTORION, Michaël VIGIER, Geneviève CHAMPAGNE, Jean-Pierre AGRAFEIL, Renée BOUILLERE.

EXCUSES :

M. Christian BESSE qui a donné procuration à M. Jean-Patrick CHARPENTIER

M. Bernard COSTE a donné procuration à M. Raymond CACAN

M. Gérard FAURE a donné procuration à M. Pierre JAUBERTIE

M. Jean-Bernard ANGELY a donné procuration à M. René DUPUY

Absent : Mme Marie-Christine LAUD

M. Michaël VIGIER a été élu secrétaire de séance.

La séance est ouverte à 20h33.

M. Jean-Patrick CHARPENTIER a une observation à faire concernant le précédent compte rendu du 16 septembre 2010. Concernant les travaux de la rue du 22 juin 1944 il avait dit qu'il souhaitait un trottoir de 1m45 sur la 1^{ère} partie de la rue (jusqu'à l'intersection avec la rue du Centre) et après pas de trottoir mais prévoir des places de stationnement.

M. le Maire demande au conseil d'effectuer une relecture de ce compte rendu.

M. le Maire propose de modifier la proposition de M. CHARPENTIER comme suit : « un trottoir d'1m45 jusqu'à l'intersection avec la rue du Centre et la 2nd partie jusqu'à la place Marty sans trottoir ».

Aucune autre observation étant formulée le compte rendu est adopté à l'unanimité en tenant compte de cette rectification.

COMMUNAUTE DE COMMUNES DU PAYS VERNOIS

Extension des statuts

M. le Maire informe le conseil que le conseil communautaire lors de sa séance du 7 septembre 2010 a voté une extension des statuts :

* au niveau de la compétence action de développement économique, le deuxième alinéa est complété par « locaux destinés à accueillir des professionnels de santé ».

* au niveau de la compétence action sociale, deux alinéas supplémentaires ont été ajoutés « création d'une maison des services d'aide à la personne » « aide à l'installation et au maintien de services de santé sur le territoire ».

* au niveau de la compétence protection et mise en valeur de l'environnement, un alinéa supplémentaire a été ajouté à création, aménagement et entretien des chemins de randonnées et de leurs abords (petit patrimoine) « sentier de la mémoire (camp de Durestal) ».

M. Bernard DELPRAT dit que plus on aura de compétences et plus on aura de poids vis-à-vis de la Communauté d'Agglomération Périgourdine mais après il y a le problème de financement.

M. le Maire précise que le CIAS a un local trop petit, le SSIAD a du installer un bungalow. Leurs locaux sont exigus et ils prennent des places de stationnement dans le centre. Il indique qu'il est favorable pour délocaliser légèrement ces structures ce qui soulagera la circulation.

M. Marc VICTORION dit que ces 3 services doivent rester à Vergt. Si le conseil municipal de Vergt valide le refus d'extension des compétences, les délégués de la commune devront voter contre.

M. René DUPUY dit qu'il faut accepter cette extension mais il faut faire des économies.

M. le maire précise que la communauté de communes met à disposition le terrain et la MSA s'occupe de réaliser le projet donc cela n'imputera pas le budget communautaire.

M. Marc VICTORION rectifie les données précédentes : la MSA s'occupe du projet du groupe médical et concernant la maison des services la communauté de communes construit le bâtiment et l'occupant compense le financement par le biais d'un loyer.

M. René DUPUY indique qu'il est d'accord que ces structures restent sur le territoire de la commune de Vergt.

M. Bernard DELPRAT signale qu'il n'abandonne pas son projet de chaufferie bois mais pour ce faire il faut inviter la communauté de communes à prendre la compétence « développement durable » afin de faire progresser les énergies renouvelables (panneaux solaires déjà installés par des particuliers ou entreprises et qu'il faut favoriser) et financer en particulier le dossier de la chaufferie urbaine à bois pour la commune de Vergt. Ce dossier est toujours en suspens.

M. Marc VICTORION décrit les projets de la communauté de communes :

- construction d'un bâtiment périscolaire à Vergt,
- agrandissement de la cantine scolaire de Vergt,
- projet de création d'un relais d'assistante maternelle.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité des présents accepte la modification des statuts proposée et votée par le conseil communautaire lors de sa réunion du 7 septembre 2010 selon la nouvelle rédaction.

Projet étude mise en place d'un service technique

M. le Maire informe le conseil que la communauté de communes étudie la mise en place d'un service technique. La visite à la communauté de communes du Buisson, pour voir les différents travaux réalisés en régie (pose de bordures, divers aménagements de voirie, parking, petits aménagement de carrefour, etc.), a été repoussée.

M. le Maire indique que le conseil pourra donner un avis dès que les éléments financiers seront communiqués.

VOIRIE

Réfection chemin le Moulin de Ripaille

M. le Maire présente au conseil la demande d'un administré de réfection de cette voie. M. le Maire propose de ne refaire que l'entrée de cette voie sur une longueur de 20 m, côté RD 8.

M. Pierre HENNINOT demande si une plate forme pour les conteneurs ne pourrait pas être faite, à cette entrée de chemin.

M. le Maire indique qu'il n'y a plus de conteneur à cet endroit.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité des présents accepte cette proposition.

Chemin rural Les Jabauds

M. le Maire donne lecture du courrier d'un cabinet de protection juridique concernant le chemin rural des Jabauds qui se trouve être entravé à la libre circulation par une clôture d'un administré.

M. le Maire indique qu'il est déjà intervenu auprès de la personne concernée en lui demandant de mettre des barrières amovibles.

M. le Maire précise qu'il est revenu sur place et qu'il a constaté que le fil avait été enlevé.

COMPTABILITE : recouvrement contentieux des taxes d'URBANISME

M. le Maire présente la demande de M. le receveur percepteur de Boulazac. Ce dernier explique qu'en cas de retard de paiement des taxes d'urbanisme des majorations sont appliquées. Il doit transmettre à la commune toutes demandes de remise gracieuse accompagnée d'une copie du dossier complet.

En raison du nombre croissant de dossiers à traiter et pour mettre à profit les moyens humains dont il dispose sur le recouvrement amiable, voir contentieux, du principal de ces taxes dont le montant est supérieur à 30 €, M. LACROIX demande l'accord de la municipalité pour admettre, automatiquement, en non valeur les petits reliquats inférieurs au seuil de 30€.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité des présents, décide de reporter cette question à la prochaine réunion de conseil afin d'obtenir des renseignements complémentaires.

ASSAINISSEMENT COLLECTIF : extension du réseau

M. le Maire rappelle le projet d'extension du réseau d'assainissement collectif des secteurs « Les Mondos – Chemin de Plaisance – Route du Bugue » ; le contrat de maîtrise d'œuvre avec la société SOCAMA INGENIERIE a été autorisé par délibération du 19 octobre 2009.

Monsieur le Maire présente au conseil municipal un estimatif des travaux établi par le maître d'œuvre pour un montant de 323 986 € HT. Il précise qu'il ne faut pas espérer obtenir beaucoup de subventions mais il faudra envisager de contracter un emprunt d'environ 160 000€.

M. Bernard DELPRAT précise que ce budget est distinct du budget principal et qu'il est excédentaire car bien alimenté par les taxes d'urbanisme. Nous pouvons donc emprunter sans mettre en péril le budget principal et l'équilibre de ce budget annexe.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité des présents autorise Monsieur le Maire à lancer un avis d'appel public à la concurrence publié dans un journal d'annonces légales et à établir un marché à procédure adaptée.

SYNDICAT MIXTE D'ASSAINISSEMENT DE LA VALLEE DU VERN

Pour une meilleure exécution de ses missions, le Syndicat Mixte d'Assainissement de la Vallée du Vern sollicite la commune pour mettre à disposition les données cadastrales de la commune : plan + données foncières avec accès limité (adresse + nom des propriétaires). Ces données seront gérées par l'Atelier de Géographie Rurale Numérique (AGRN) qui assure une mission d'assistance et d'appui technique dans les domaines de la géomatique, l'informatique, d'assistance à la numérisation des fonds cartographiques, de formation et d'animation.

M. le Maire explique que pour autoriser cette utilisation des données cadastrales, d'une part une déclaration CNIL de type AU-001 doit être effectuée et d'autre part une convention de mise à disposition de la BD parcellaire entre la commune de VERGT et le Conseil Général de la Dordogne doit être signée. Cette convention est conclue pour une durée maximale de 5 ans. A son terme, celle-ci pourra être reconduite par tacite reconduction par période de cinq ans.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité des présents accepte de mettre à disposition les données cadastrales de la commune au Syndicat Mixte d'Assainissement de la Vallée du Vern.

PROPOSITION ACHAT DE TERRAIN

M. le Maire indique que lors d'une réunion de bureau élargi le problème du foncier de la commune a été abordé. Une proposition d'achat de terrain route des Versannes a été faite et a déjà été étudiée par le conseil il y a quelques mois et récemment un autre terrain a été proposé chemin du Château. C'est une opération qu'il ne faut pas négliger. Il s'agit de 2ha ½ de terrain plat, en zone constructible et à proximité du bourg.

M. Bernard DELPRAT précise que l'endettement de la commune s'améliore considérablement en 2011.

M. René DUPUY approuve cette proposition mais il demande que la commune se renseigne sur la constructibilité du terrain car il est situé en zone inondable.

M. le Maire indique que le terrain est actuellement en zone constructible, qu'il n'est pas en zone inondable et que vu le problème de la nappe phréatique un rehaussement de la construction peut être envisagé.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité des présents accepte de solliciter le service des domaines afin d'obtenir une estimation de ces parcelles.

QUESTIONS DIVERSES

- M. le Maire indique que la demande de subvention au titre du fonds d'Équipement des communes auprès du Conseil général de la Dordogne, pour financer les travaux de rénovation d'un terrain de tennis municipal, est soumise à l'instruction.

- M. le Maire présente les remerciements de l'association du Comité de Pilotage et de Jumelage Pays de la Fraise Sirop d'Erable Vergt St Jacques de Montcalm pour le versement de la subvention.

- M. le Maire informe le conseil que l'ANAH peut apporter une aide aux particuliers pour la mise aux normes de leur système d'assainissement individuel.

-M. le Maire présente la demande du Boulazac Basket Dordogne pour organiser la mise en place d'un partenariat avec ce club.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité des présents décide de ne pas donner de suite à cette affaire.

-M. le Maire présente le projet de rénovation de la grande salle de la mairie. Les travaux consistent à prévoir les équipements suivants : une sono, un vidéo projecteur, le remplacement des menuiseries, le remplacement du plafond et la rénovation des murs.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité de présents accepte de lancer ce projet.

-M. Bernard DELPRAT demande au conseil l'autorisation de résilier à titre conservatoire l'ensemble du contrat VILLASSUR auprès de Groupama. En effet il a reçu une offre plus intéressante d'un cabinet d'assurances concurrent. Accord unanime du conseil.

-M. le Maire informe le conseil que le budget 2011 pourra être voté jusqu'au 30 avril 2011 en raison de la modification de la répartition des taxes (TH, TFB, TFNB).

-Travaux de la rue du 22 juin 1944

M. le Maire informe le conseil que les employés communaux ont tracé une bande au sol pour avoir un aperçu du trottoir à créer.

3 propositions sont présentées :

- n°1= 1 trottoir de 1m45 puis de 1m10 ce qui permet de créer 3 places de stationnement au niveau du lavoir.
- n°2= 1 trottoir de 1m45 sur toute la longueur de la rue et donc sans stationnement.
- n°3= 1 trottoir de 1m avec un stationnement sur toute la rue.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, vote de la façon suivante :

- proposition n°1 : 11 voix pour 6 contre et 1 abstention
- proposition n°2 : 5 voix pour 12 contre et 1 abstention
- proposition n°3 : 1 voix pour 16 contre et 1 abstention

La proposition n°1 (1 trottoir de 1m45 puis de 1m10 permettant de créer 3 places de stationnement) est adoptée.

L'ordre du jour étant épuisé la séance est levée à 22H57.